

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

Téléphone
03 86 62 00 71
Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

Mesdames, Messieurs les directeurs, les enseignants de
l'école, les titulaires remplaçants, les stagiaires, les
personnels spécialisés des RASED, ...

Quelques informations.

1. Gestion de la crise.

L'organisation pour l'accueil des enfants de personnels soignants et autres personnels indispensables à la gestion de crise va se poursuivre si besoin durant les congés scolaires dans nos écoles relais de la circonscription : Joigny Albert Garnier, Migennes Anne Frank et Saint-Florentin Jean Pézenec.

Je remercie par avance les collègues qui se porteront volontaires pour accueillir les élèves durant cette période. Vous m'adresserez par courriel vos préférences, nous essayerons, avec les directeurs des écoles relais, d'organiser au mieux ces 15 jours.

2. Continuité pédagogique.

Je me permets de vous rappeler l'importance de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi permanent afin de veiller à la régularité du travail effectué par tous les élèves. Vous trouverez dans la note ci-dessous (cf. lien) les éléments complémentaires.

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/coronavirus-covid-19-vademecum-continuit-p-dagogique-mise-jour-au-1er-avril-2020--66201.pdf>

Pour toute difficulté de communication à l'égard de certaines familles, vous pourrez solliciter l'aide de madame Nicole Paris (asct89@ac-dijon.fr) conseillère technique service social des élèves et/ou de madame Sophie Boivin (Ce.Ictd89@ac-dijon.fr) infirmière conseillère technique.

3. Mise en place de la plateforme numérique d'envoi des devoirs.

Mise en service de la plateforme numérique d'envoi et de consultation pour les élèves en situation de déconnexion numérique « Devoirs à la maison ».

Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, Docaposte (filiale numérique du groupe La Poste) propose le service « Devoirs à la maison ». Il permet une impression, une mise sous pli, l'insertion d'une enveloppe T pour les parents qui peuvent ainsi retourner les devoirs gratuitement. Docaposte numérise les devoirs renvoyés et les insère sur le site, ceux-ci sont alors accessibles par les établissements et classés par enseignants. Les envois sont limités à 3 feuilles, soit 6 pages recto/verso, en noir et blanc, uniquement pour les élèves en situation de déconnexion numérique.

Chaque école aura la possibilité de se connecter au site internet (<https://hmprod075.hubmail.eu/hubmail/>). Ce site permettra à l'utilisateur (un seul référent par école, qui n'est pas obligatoirement la directrice ou le directeur) de consulter et télécharger les devoirs réalisés par les élèves et réceptionnés par Docaposte, de transférer via ce site, par courrier électronique, ces devoirs à l'enseignant référent concerné.

Aussi, vous ferez remonter pour vendredi l'adresse mail (professionnelle) de l'enseignant référent utilisateur à philippe.pradeau@ac-dijon.fr. en indiquant « devoirs à la maison ».

Chaque utilisateur recevra alors dans sa messagerie un courrier électronique indiquant :

- le lien pour accéder directement au site ;
- un identifiant et un mot de passe ;
- deux liens qui renverront au mode d'emploi du site et aux modèles de fichiers (pour l'envoi des devoirs aux parents).

4. Stage de réussite élèves de CM2.

Il n'est pas attendu que la continuité pédagogique à distance soit assurée pendant les vacances. Le principe de stage de réussite à l'attention des élèves de CM2 les plus en difficulté sera mis en œuvre lors de la deuxième semaine. Vous trouverez les modalités en pièce jointe. Tout enseignant volontaire se fera connaître auprès de Nelly Grguric secjoi@ac-dijon.fr.

5. Publications.

De nombreux projets, défis, productions diverses fleurissent dans les écoles. Ces productions peuvent être valorisées et partagées par la rédaction d'un article sur le site de circonscription. Adresser ces productions à philippe.pradeau@ac-dijon.fr.

Afin de faciliter la communication entre écoles, une rubrique spécifique peut vous être ouverte. Un accès rédacteur vous sera alors attribué.

Les sites d'école représentent un excellent moyen de communication vers les familles. L'écran de circonscription reste à votre disposition pour vous apporter une aide technique : redémarrage de sites en sommeil, paramétrage des menus et rubriques, droits d'accès pour les enseignants...

6. Justificatif de déplacement professionnel.

Rappel de la procédure : Pour vous rendre de votre domicile à votre école ou école relai pour l'accueil d'enfants, vous devrez vous munir du justificatif de déplacement professionnel disponible sur [le site de circonscription](#).

Nous vous prions de remplir **l'imprimé** et l'adresser par mail aux **deux adresses** secjoi@ac-dijon.fr et ienjoi@ac-dijon.fr sous format word, libre office ou PDF **uniquement**.

Votre justificatif vous sera renvoyé, dans les meilleurs délais, signé par Monsieur le directeur académique ou Monsieur l'IADASEN.

Encore un grand merci à vous tous pour votre mobilisation et votre adaptation à ces nouvelles conditions de travail. Je me tiens à votre disposition, si des collègues souhaitent directement échanger avec moi, vous pourrez leur communiquer sans difficulté mon adresse mail ienjoi@ac-dijon.fr ou mon téléphone : 06 61 21 06 41.

L'inspecteur de l'éducation nationale
Nicolas Briolland